



Atelier 5 : Environnement, comme levier de développement -> 5 décembre 2017



Quentin
MACKRÉ

Urbanisme

Pilotage de la mission
Mandataire de l'équipe



Nicolas
DIET

Environnement,
Agriculture,
Tourisme



Stéphane
MERLIN

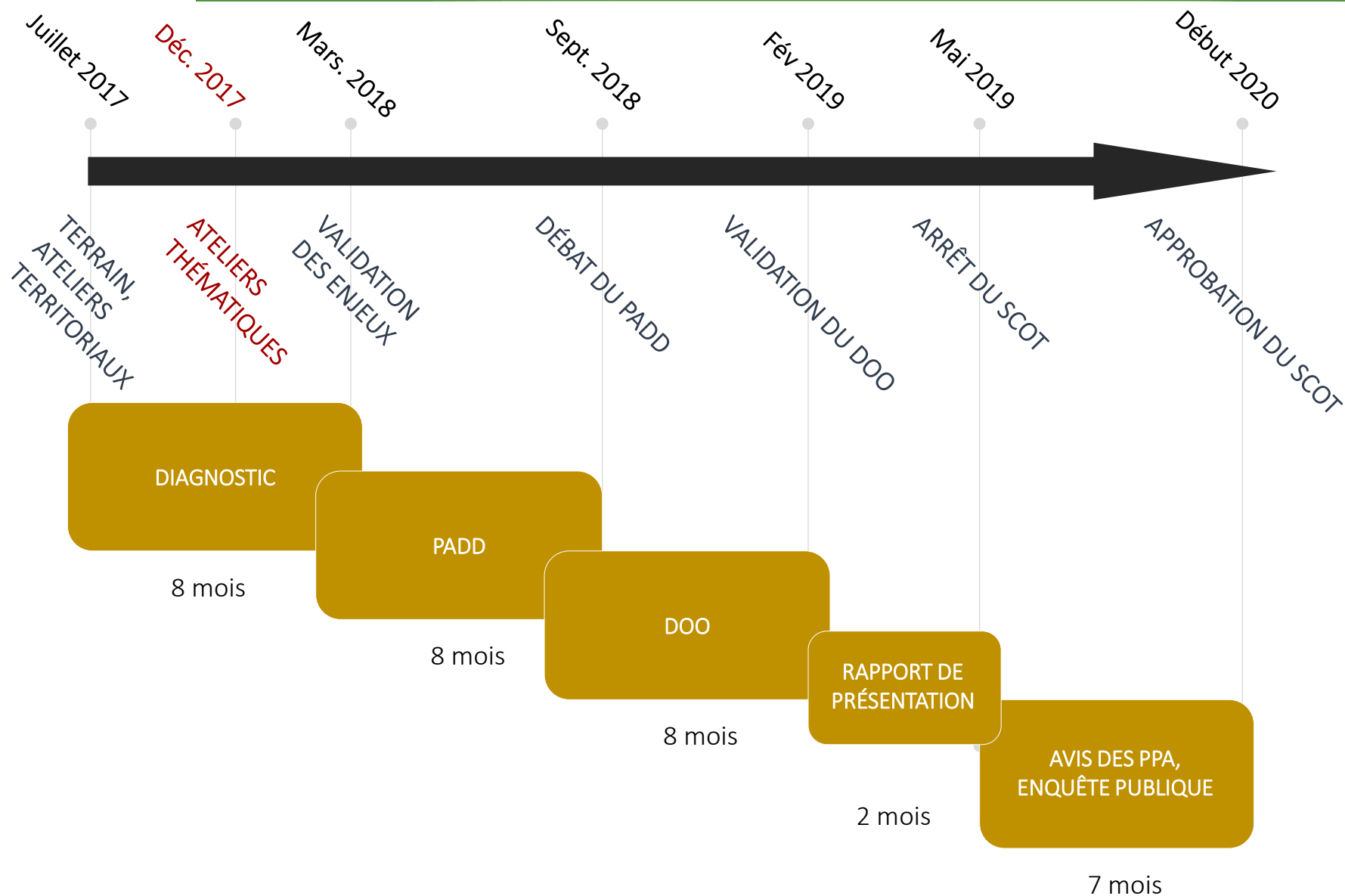
Economie,
volet
commercial



Anne-Sophie
JUILLES

Accompagnement
juridique

Calendrier



30 mois



NB : Le **paysage est le fil rouge de tous les ateliers**

Armature territoriale : Armature villageoise, démographie, habitat, équipements

Economie : Zones d'activités, commerce

Mobilités : Déplacements, aménagement numérique

Environnement – Ressources naturelles et « murs porteurs » : espaces agricoles et forestiers, continuités écologiques, eau, risques

Environnement - leviers de développement : agriculture, gestion forestière, énergies renouvelables, tourisme

Urbanisme : Evolution des villages, lotissements, dents creuses, mitage...

- **Poser les questions pertinentes** pour le territoire et pour le SCoT : « le SCoT ne part pas d'une page blanche »,
- **Cibler les enjeux essentiels** : « ne pas mobiliser une donnée sous prétexte qu'elle existe »,
- **Les présentations ne sont pas exhaustives** : par la suite, la relecture du diagnostic permettra de rentrer dans le détail des données,
- L'objectif des ateliers est de **faire émerger les enjeux** qui permettront de construire le projet politique.
- Les formulations d'enjeux sont des propositions, sur lesquelles **les élus doivent avoir le dernier mot**.

- Les 6 groupes de travail thématiques **se réuniront aux trois grandes phases** du document, sous le même format ;
- Un représentant de chaque groupe **sera présent lors du comité de pilotage** transversal ;
- Les groupes seront **sollicités par les BE en cas de besoin** (arbitrages, relectures...).

- **A chaque phase :**



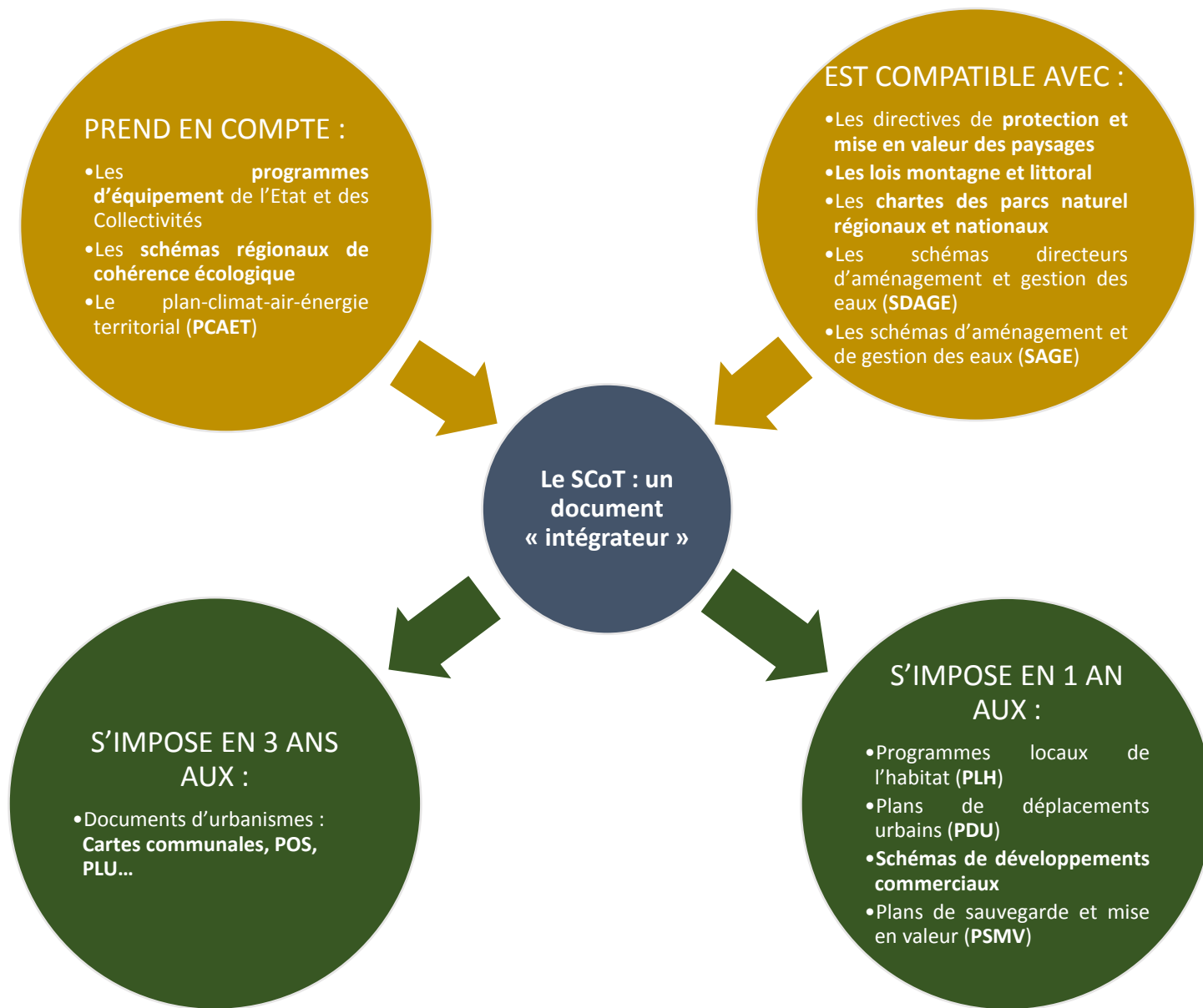
4 et 5 décembre 2017 :
Ateliers thématiques du diagnostic

Février 2018 :
Diffusion et relecture du diagnostic et de l'Etat initial de l'environnement (EIE)

1^{er} mars 2018 à 14h :
Comité de pilotage de validation des enjeux du diagnostic

15 mars 2018 à 18h30 :
Comité syndical de validation du diagnostic et d'émergence du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Un document intégrateur et simplificateur



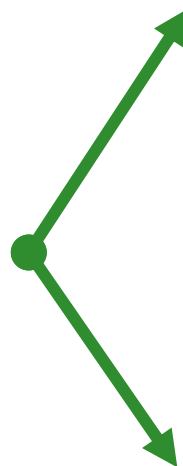
Programme de l'atelier :

1. Agriculture
2. Gestion forestière
3. Tourisme
4. Energies Renouvelables

**Enjeux de
DD portés
par le C.U.**

+

**Enjeux issus
de l'atelier
d'émergence**



**Attractivité
territoriale par
structuration
et valorisation
des atouts et
spécificités
géographiques**

**Attractivité par
développement
économique
(notamment celui
intrinsèquement
lié au territoire)**

Agriculture

- Préserver le foncier agricole
- Préserver des espaces agricoles fonctionnels et pérennes pour les exploitations (réciprocité d'usages, gestion des franges urbaines, mitage)
- Compenser l'impact sur les espaces et l'économie agricoles
- Accompagner l'économie agricole dans son développement, sa diversification et sa mutation

Vers un SCoT repensé...

L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE au cœur des enjeux

Urbanisme

- Implantation des équipements structurants,
- Accueillir les nouveaux habitants là où les conditions d'accueil sont optimales,
- Demander l'intégration villageoise et architecturale des lotissements...

Economie

- Définition d'une stratégie économique pour les ZA
- Encadrer les développement du commerce « périphérique » pour préserver les commerces de proximité

...et adapté au contexte rural et montagnard

Paysage

- Générer une approche qualitative et territorialisée de l'urbanisme : règles de qualité urbaine, architecturale et d'intégration paysagère de tous les aménagements (entrées de ville, nouveaux lotissements, ZA, bâtiments agricoles, grands projets ENR ou UTN...)

Structuration et valorisation des atouts et spécificités géographiques



**Un rôle joué en
grande partie
par le SCoT**



- Définition d'une armature urbaine,
- Répartition de l'habitat et de l'accueil démographique,
- Organisation de la mixité sociale et fonctionnelle,
- Organisation de l'équilibre commercial et artisanal,
- Organisation des principes de mobilité (notamment collective),
- Préservation des espaces essentiels pour l'économie agricole et forestière,
- Préservation des continuités écologiques et de la biodiversité,
- Encadrement des usages sur les ressources naturelles dont l'eau,
- Encadrement des projets touristiques structurants (UTN...),
- Prévision des grands projets d'équipements,
- Encadrement des énergies renouvelables,
- Définition de règles pour la qualité urbaine, architecturale et paysagère,
- Désenclavement numérique,
- Performances environnementales/énergétiques des constructions/équipements.

- Définition d'une armature urbaine,
- Répartition de l'habitat et de l'accueil démographique,
- Organisation de la mixité sociale et fonctionnelle,
- Organisation de l'équilibre commercial et artisanal,
- Organisation des principes de mobilité (notamment collective),
- Préservation des espaces essentiels pour l'économie agricole et forestière,
- Préservation des continuités écologiques et de la biodiversité,
- Encadrement des usages sur les ressources naturelles dont l'eau,
- Encadrement des projets touristiques structurants (UTN...),
- Prévision des grands projets d'équipements,
- Encadrement des énergies renouvelables,
- Définition de règles pour la qualité urbaine, architecturale et paysagère,
- Désenclavement numérique,
- Performances environnementales/énergétiques des constructions/équipements.

**Atelier 4 :
préserver les
murs
porteurs et la
capacité
d'accueil**

**Atelier 5 :
valoriser les
filères
intrinsèques
au territoire**



**Atelier 5 :
valoriser les
filères
intrinsèques
au territoire**

L'agriculture

**L'exploitation de
la forêt**

Le tourisme

**La production
d'énergies
renouvelables**

**Un rôle différencié du
SCoT suivant ses leviers
d'action propres et la
volonté politique :**

- Affichage politique (PADD)
- Encadrement réglementaire (UTN, EnR, qualité urbaine/ architecturale/ paysagère, changement de destination, STECAL...);
- Accompagnement/convergence avec politiques sectorielles et de DD (recommandations)
- Politique innovante/volontariste (ambition d'un territoire à énergie positive, compensation agricole/forestière, résidences secondaires...)

Des atouts forts :

- 17 % de l'emploi total du territoire (source INSEE) – le principal employeur.
- L'image qualitative du territoire lié à ses labels emblématiques fromagers/viande.
- La présence de nombreux labels (viande/fromage), vecteurs de meilleure valeur ajoutée pour les exploitations et d'image pour le territoire.
- L'organisation de la profession (filières, labels, exploitations de plus en plus sous forme collective).
- Des prairies permanentes dominantes (agriculture extensive).

Mais une présence agricole de moins en moins marquée :

-> **Évolution du nombre d'exploitations agricoles**
 (source : AGRESTE, recensements agricoles)

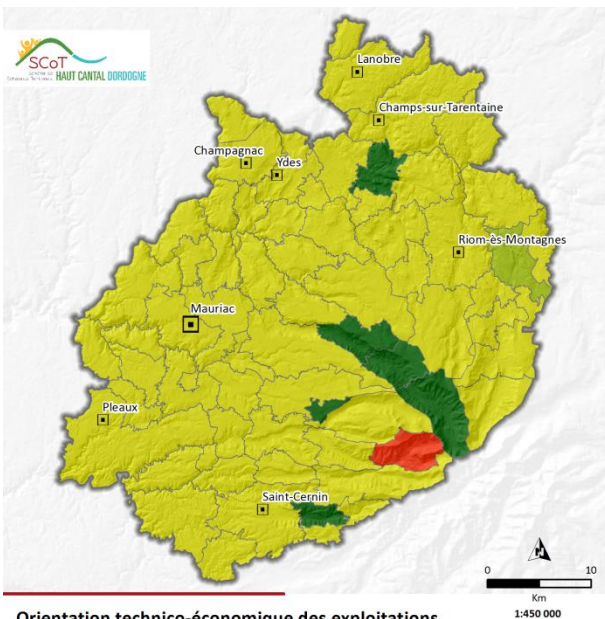
année	1988	2000	2010	→ - 38%
nombre d'exploitations agricoles	2294	1672	1431	

-> **Évolution du nombre d'emplois dans les exploitations agricoles**
 (source : AGRESTE, recensements agricoles)

année	1988	2000	2010	→ - 47%
nombre d'emplois dans les exploitations	3978	2597	2124	



Atelier 5 : L'agriculture

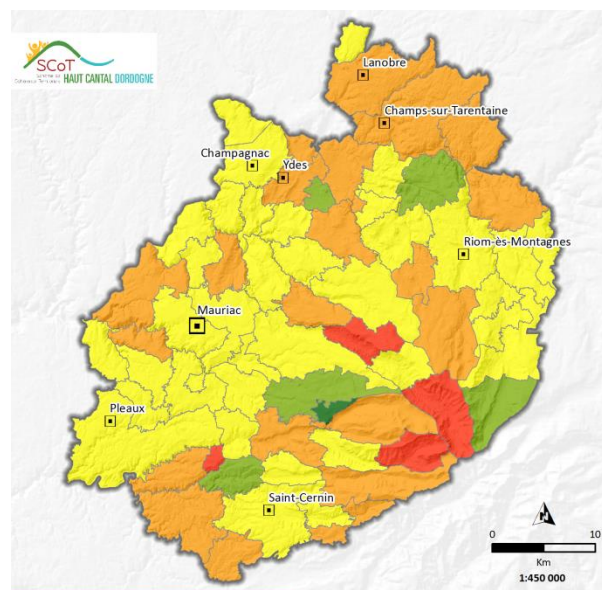


Orientation technico-économique des exploitations

- Bovins viande
- Bovins mixte
- Bovins lait
- Autres herbivores

Sources : Agreste 2010

Conception : Id-ées

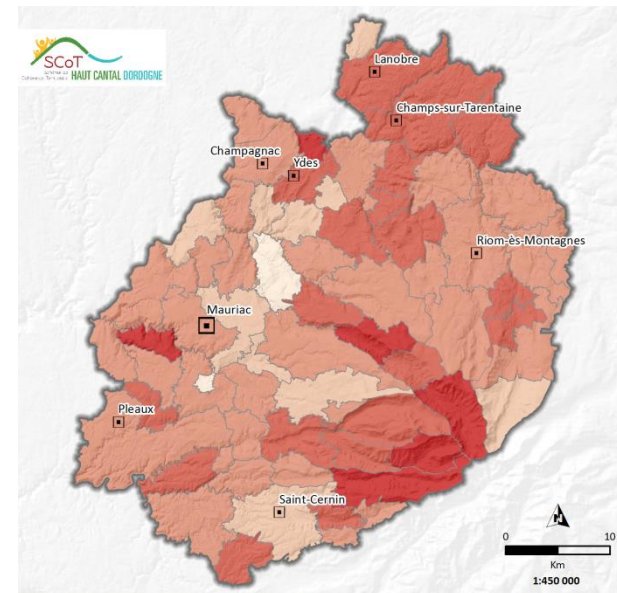


Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010

- en %
- < -150
 - de -149 à -75
 - de -74 à -25
 - de -24 à 0
 - de +1 à +29

Sources : Agreste 2010

Conception : Id-ées



Evolution du nombre d'emploi dans les exploitations entre 1988 et 2010

- en %
- < -200
 - de -199 à -100
 - de -99 à -50
 - de -49 à -25
 - de -24 à 0

Sources : Agreste 2010

Conception : Id-ées

Des problématiques existantes :

- Une agriculture peu diversifiée avec un type de production ultra dominant : l'élevage.
- Un effet de concentration des exploitations et du foncier.
- Une pression des exploitants hors département (12 principalement) sur les prairies de fauche et sur les estives :
 - ↳ Conséquences :
 - . Augmentation des prix du foncier agricole par pression foncière
 - . Les exploitations locales ont du mal à se maintenir et à assurer leur autonomie fourragère.
- Une intensification des pratiques (apport de fertilisants organiques ou minéraux) notamment du fait de la concurrence sur les terres d'estive : conséquences sur qualité de l'eau (eutrophisation, AEP) et biodiversité (appauvrissement).
- D'autres pressions existantes sur l'environnement du fait de la prédominance de l'élevage (quantité eau, qualité eau, émission GES).
- Une filière verticale en partie externalisée du département (filiale engraissement , abattage et commercialisation des brouards).

Enjeux (1/2) :

- Ne pas fragiliser les exploitations existantes mais permettre l'installation de nouveaux exploitants.
- Contrer le phénomène de concentration des exploitations et du foncier, globalement préjudiciable pour le territoire
- Favoriser la diversification des productions et des assolements pour augmenter la résilience territoriale et l'autonomie alimentaire (des exploitations et de la population).
- Préserver les exploitations laitières ayant tendance à disparaître au profit de la filière viande (exploitations plus petites en superficie). **Trop d'allaitant, plus suffisamment de laitiers. Pourquoi ? Comment y remédier ?**
- Relocaliser en partie la filière (plus de vente directe, de projets alimentaires locaux, de circuits courts...).
- Favoriser la diversification des exploitations (tourisme, EnR, autres).



Acte II de la loi montagne -Article 58 : Droit de priorité

Dans l'attribution des droits d'exploitation de pâturages de montagne tenus par des groupements pastoraux, les agriculteurs de montagne locaux se voient reconnaître une priorité.

Enjeux (2/2) :

- Participer à la dynamisation de l'économie agricole en compensant le développement urbain sur les terres agricoles et/ou en faisant l'acquisition via une foncière de terres agricoles en vue d'installer des candidats en recherche de terres .

Etudes en cours (réalisation par la CA15) sur 3 EPCI (Salers, Gentiane, Sumène Artense) sur le renouvellement des exploitations agricoles : estimer le nombre d'exploitations dont la reprise est incertaine, identifier les perspectives de reprise des exploitations agricoles détenues par des futurs cédants, cartographier les principales données à une échelle communale .

Opportunité de valoriser ces études dans le SCoT/les PLU ?

- Localiser les principaux secteurs agricoles à enjeux (ceux n'ayant pas de repreneur en vue, donc rendant potentiellement la préemption publique particulièrement pertinente).
- Mettre en œuvre des règles claires dans le SCoT pour ces terres agricoles :
 - préserver strictement leur destination agricole ;
 - faire jouer le droit de préemption (via SAFER/EPF) pour acquérir ces terres agricoles (échelle/portage à définir) ;
 - organiser par la suite (extra-SCoT mais compétence pouvant être portée par SM ou EPCI) une politique foncière agricole sur ces terres visant à répondre à la demande d'installation de jeunes agriculteurs.

Constats :

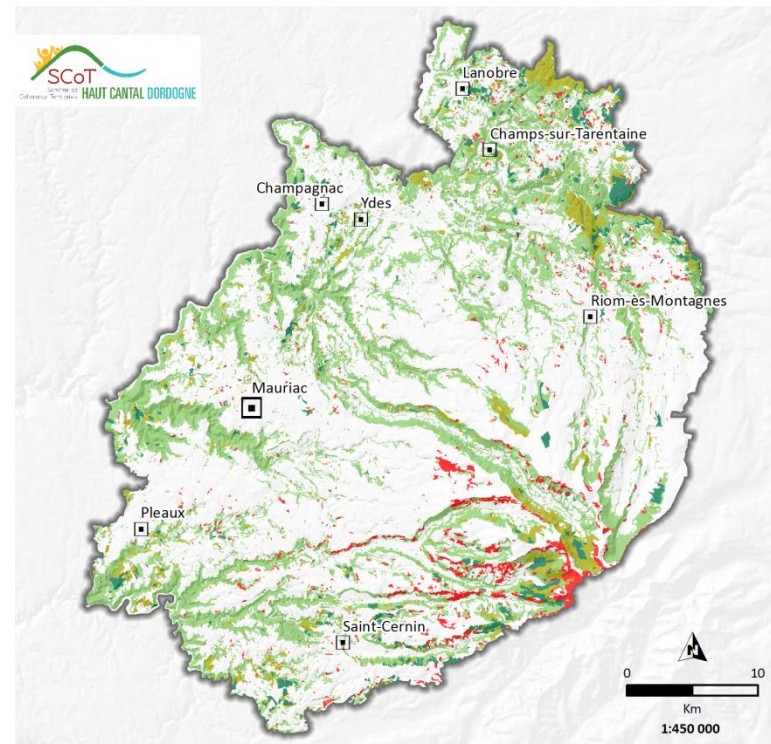
Quel potentiel productif (territoire d'approvisionnement) ?

- Superficie forestière importante (36% du territoire/52096 ha)
- Mais forêt pas toujours accessible (accès, pente), en grande partie privée, et concernée par d'autres enjeux (cf. atelier 4) ;
- Bois local surtout valorisable en bois-énergie / bois-bûches ;
- Bois + difficile à exploiter en bois d'œuvre (qualité, section) ;
- Conjoncture vis-à-vis des 2 principales essences :

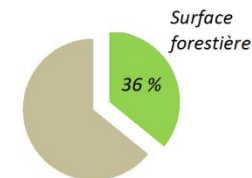
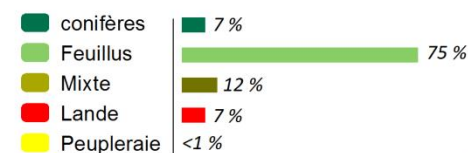
> **sapin pectiné** : les gros bois ne se vendent plus (prix trop élevé par rapport à d'autres bassins d'approvisionnement) ;

> hêtre :

- jamais conduit comme bois d'œuvre sur ce secteur sauf dans les gorges de la Rhue (culture forestière depuis les années 60-70, a perduré avec aujourd'hui ASA d'Algères et des gorges de la Rhue (près de 1000 ha gérés regroupant 140 propriétés).
- Utilisé surtout comme bois de chauffage pour être parfois remplacé par des plantations de résineux.



Couvert forestier



Par rapport à la surface du SCoT

Constats :

Quel potentiel de valorisation/transformation (= territoire de valorisation : du bûcheron à la 2ème transfo voire plus)

- Des scieries locales mais nécessité de montée en gamme/mise aux normes et d'obtenir les équipements nécessaires pour valoriser bois local (sections importantes communes sur le secteur).
(La scierie « feuillus » la plus proche est en Corrèze : scierie Duclos)
- Un manque de professionnels bûcherons (conditions de travail difficiles : accès, pente, climat).
- Bois-énergie : des prestataires de déchiquetage et fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté existants sur le territoire (Déchiq'bois, Avenir Bois énergie, Unisylva...).
- Une filière existante de scies mobiles (charpente, volige, menuiserie...).

	Exploitations forestières	Scieries	dont mixtes
Nombre d'entreprises en 2014	35	26	16
Nombre d'entreprises en 2015	32	25	13
Capacité par entreprise (m³/an) en 2014	8 330	2 357	
Capacité par entreprise (m³/an) en 2015	8 781	2 288	

Source : SSP – Enquêtes Exploitations forestières et Scieries

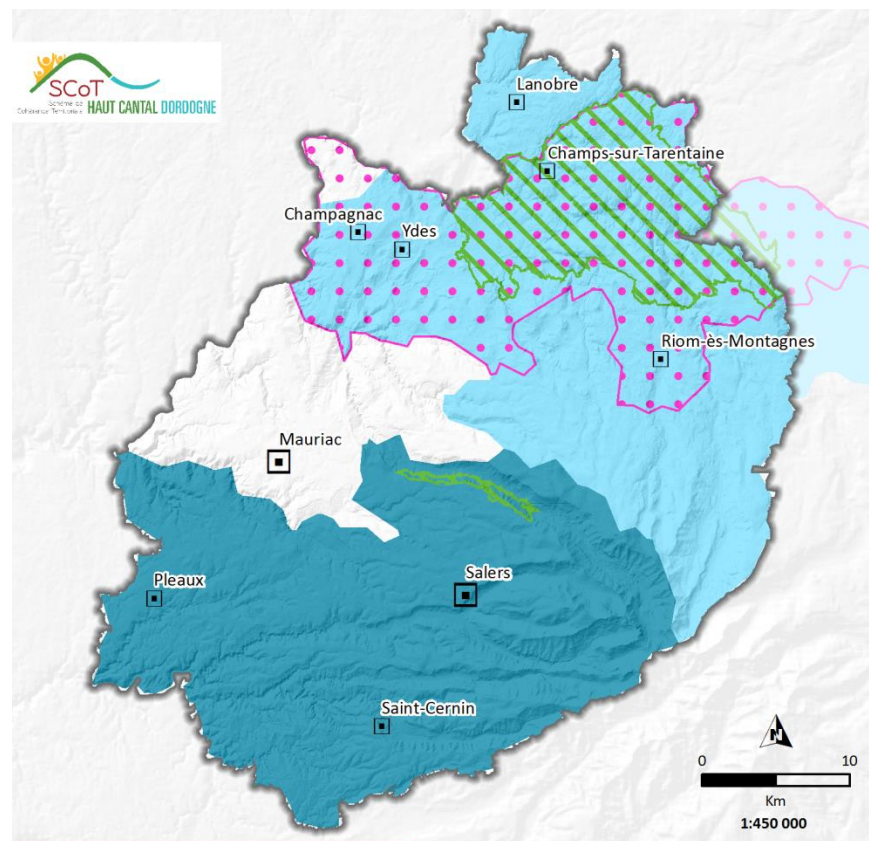
Tableau : exploitations forestières et scieries dans le Cantal – année 2015 (source : AGRESTE/DRAAF)

Actions à l'œuvre pour mobiliser la ressource :

- 2 chartes forestières sur Pays de Salers et sur Artense/Cézallier (à cheval sur 3 EPCI – actuellement animation CRPF pour regrouper propriétaires et valoriser les coupes)
- Plans de Développement de Massif (animations forestières CRPF)
- Schémas directeurs de desserte forestière
- 51 forêts avec plan simple de gestion valide pour 5478 ha
- 33 CBPS* pour 396 ha (essentiellement sur les 2 secteurs couverts par les CFT)

-> **2 secteurs à plus fort potentiel de valorisation (cf. carte diapos suivantes).**

* Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) : document qui contient des recommandations essentielles, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable.



Animation forestière

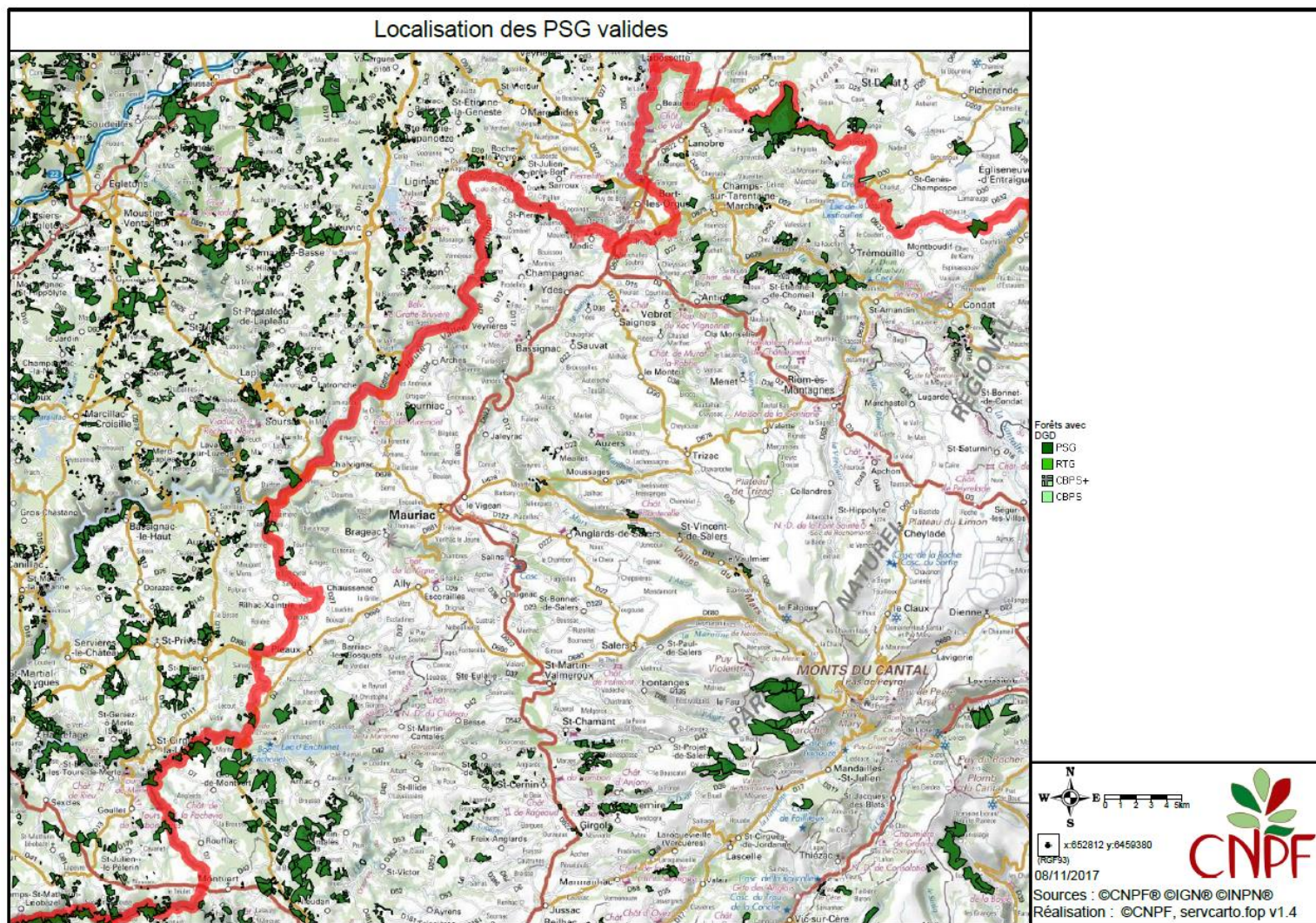
- ▨ Périmètres des schémas directeurs de desserte forestière
- Plan de Développement de Massif de la Rhue

Chartes Forestières de Territoires

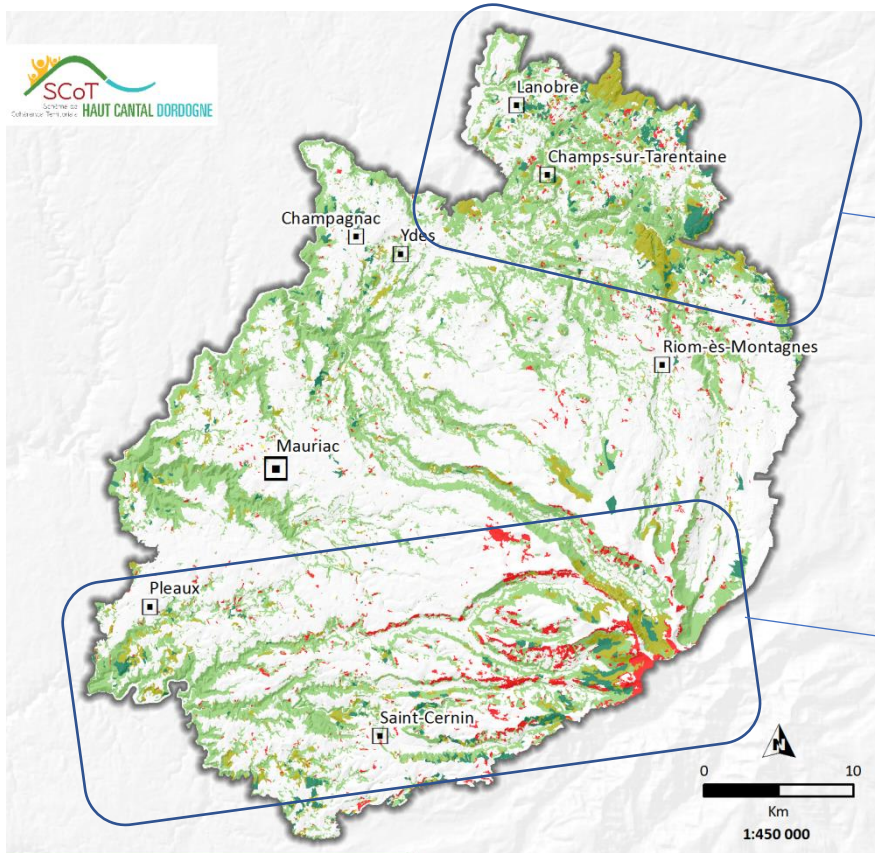
- Nord
- Salers

Atelier 5 : la valorisation économique de la forêt

Localisation des PSG valides



Atelier 5 : la valorisation économique de la forêt

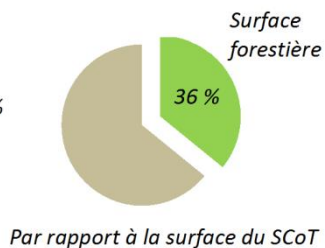
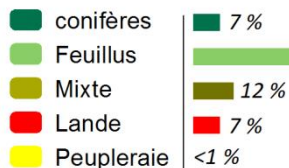


Les 2 secteurs à plus fort potentiel de valorisation

Culture du regroupement forestier
Charte forestière
Plan de développement de massif
Schéma de desserte réalisé sur CFT
Nbreux plans simples de gestion
Présence de forêts publiques
CBPS

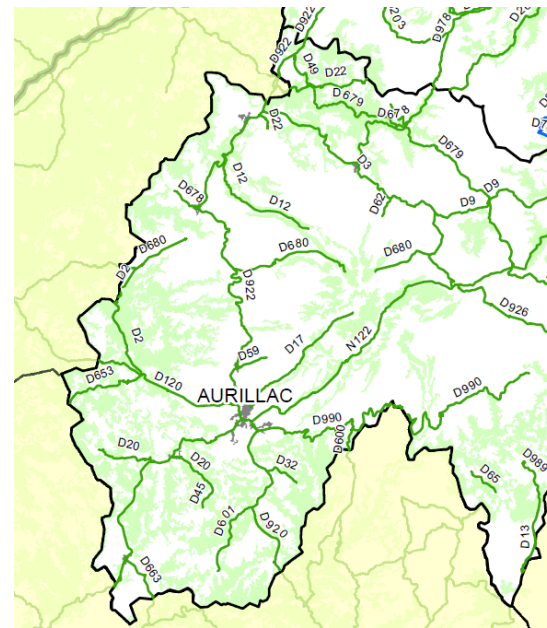
Charte forestière
Nbreux plans simples de gestion
Présence de forêts publiques
CBPS

Couvert forestier



Les freins au développement de la filière :

- Le **morcellement parcellaire** mais ce n'est pas l'obstacle majeur (le devient quand on veut structurer la desserte).
- Frein n°1 : **accès aux massifs** (schémas de circulation de transport de bois ronds) et dessertes internes.
- Frein n°2 : **débouché de la production -> proximité d'une transformation**
- Frein 3 : **la crise de la vocation de bûcheron ?** Métiers d'entrepreneur de travaux forestiers et d'exploitant forestier difficiles...



Suivi local du décret n° 2009-780 transport bois ronds
Itinéraires autorisés en région AUVERGNE - 28/02/2011 – source : FCBA

Les enjeux :

- Préserver un socle de surfaces forestières exploitables, tout particulièrement dans les périmètres des stratégies locales de développement (PDM, schémas de desserte, CFT).
- Rendre accessible la ressource, faciliter le déplacement des camions
- Renforcer les débouchés économiques de la gestion des feuillus (bois-énergie, première et deuxième transformation).
- Rapprocher le bassin d'approvisionnement de celui de transformation.
- La nécessité de montée en gamme/mise aux normes des scieries pour valoriser bois local (sections importantes)
- Valoriser les scies mobiles (charpente, volige, menuiserie...)
- Le bois-énergie, une filière à développer/structurer en lien avec l'urbanisme (chaufferies collectives bois/plaquettes et réseaux de chaleur) – cf. diapos sur production énergétique
- Dans une perspective de changement climatique (et de stratégies de séquestration du carbone), diminuer le capital sur pied pour favoriser la croissance des sujets restants.
- **Inverser la logique de réflexion concernant la valorisation de la forêt ? A partir des ressources existantes, quelles autres formes d'utilisations* possibles ?**

* **chauffage** : bois bûche (chêne, hêtre) à destination de grossistes du sud notamment, ou plaquettes forestières (feuillus ou résineux) qui peuvent être consommées localement ; **trituration** : bois (feuillus ou résineux) > pâte à papier (Sailhat notamment) ou usines de panneaux ; palettes (plutôt résineux) ; **fermettes** (charpentes industrielles) **et charpentes traditionnelles** (plutôt résineux) ; qualité **traverse de chemin de fer** (chêne) : vivier de scieurs déjà orientés sur cette destination avec usine SNCF de Bretenous Biars ; **qualité cercueil** (chêne) ; **qualités supérieures** (chêne) : menuiserie, ébénisterie, merrains ...

Les constats : un territoire attractif avec des atouts indéniables

La présence de sites naturels incontournables :

- Volcan Cantalien (grand Site de France du Puy Mary, PnR des Volcans d'Auvergne),
- Vallée de la Dordogne (bien classé UNESCO),

Un patrimoine architectural et bâti riche et varié et une certaine unité architecturale et urbaine

- Des bourgs et villages de caractère : Salers et Tournemire classés parmi les plus beaux villages de France, Menet et Pleaux classés « cités de caractère », nombreux villages fleuris ;
- Nombreux châteaux (env. 30 dont 6 ouverts au public), dt les 2 plus visités du département : Val et Anjony ;
- Nombreux édifices religieux (églises et chapelles romanes pour l'essentiel) ;
- Burons, bâtiments caractéristiques de l'architecture cantalienne et porteurs d'une forte authenticité ;
- Ouvrages hydroélectriques (barrages de l'Aigle, de Bort...) et ferroviaires monumentaux.

Une offre touristique forte, très basée sur les richesses montagnardes du territoire :

- APPN hiver/été avec la randonnée pédestre comme « produit » phare
- Pêche et baignade notamment sur les nombreux plans d'eau et lacs/étangs naturels
- Le(s) vélo(s) : cyclotourisme, VTT, vélo-rails, pédalo-rails, voies vertes
- La valorisation réussie des voies ferrées fermées : Gentiane Express, vélo-rails, pédalo-rails, voies vertes
- Gastronomie, patrimoine, routes panoramiques et de crêtes : circuits découverte moto/autocar ...

Les constats : clientèle et fréquentation touristique

Profil

- Profil clientèle : très axé couples, familles et retraités.
- Durée de séjours : variable suivant les secteurs -> courts (nuitée ou WE) et semaine
- Une destination axée : Environnement/nature/APN, qualité de vie/calme, gastronomie , patrimoine.
- Une clientèle globalement satisfaite , qui revient et recommande la destination « Cantal »

Fréquentation

- Cantal en 2015 : 4,1 millions de nuitées touristiques (12 % des nuitées d'Auvergne) (étude TNS SOFRES)
- Un nouveau dispositif de comptage des nuitées très précis en cours « d'acquisition » par Cantal Destination (comptage par traçabilité de téléphones portables) – un enjeu pour mieux chiffrer la fréquentation touristique.
- Des sites « moteurs » de la fréquentation touristique (source - Cantal Destination) :
 - 475 000 visiteurs/an au Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal
 - 300 000 visiteurs estimés à Salers
 - 348 400 journées skieurs alpins au Lioran pour 374 000 journées skieurs sur une saison (alpins et nordiques) -> **un potentiel captif du massif pour une clientèle hivernale recherchant l'aspect plus sauvage/nordique du massif ?**
 - 30 000 visiteurs au château de Val à Lanobre
 - 12 000 visiteurs au château d'Anjony à Tournemire

Les constats : clientèle et fréquentation touristique

Attentes/évolutions constatées de la clientèle :

- De + en + : réservation de dernière minute et séjours plus courts,
- Recherche d'animations/festivités (donc besoin de connection/information)
- Attente forte concernant la météo : beau temps mais aussi « fraîcheur » de la montagne en période estivale !
- Clientèle en attente de moyens de locomotion autres que voiture individuelle (TC) ?

Motifs d'insatisfaction exprimés (Enquête clientèle 2013-2014 Cantal Destination) + Questionnaires OTSI :

- fermetures et manque de commerces et d'animations en hors saison,
- difficulté de circulation et manque d'aires pour les camping-cars,
- problèmes de stationnement (Puy Mary, Gorges de la Rhue),
- manque / inadéquation de l'offre de transport en commun (Cantal Lib),
- manque (ou réactualisation/harmonisation) de la signalétique/balisage à trois échelles : routes d'accès, routes principales, mobilités douces (sites et itinéraires de randonnée),
- Manque d'aires de pique-nique.

Des conflits d'usage signalés

- Fréquentation touristique des sentiers, chemins ruraux, estives et cohabitation avec élevages et/ou propriétaires (quelles difficultés ? Passage clôtures, chiens de troupeaux, conventions de passage, disparition/appropriation de sentiers ? ...)
- Partage de la route entre vélos/autres usagers et entre camping-cars et autres usagers

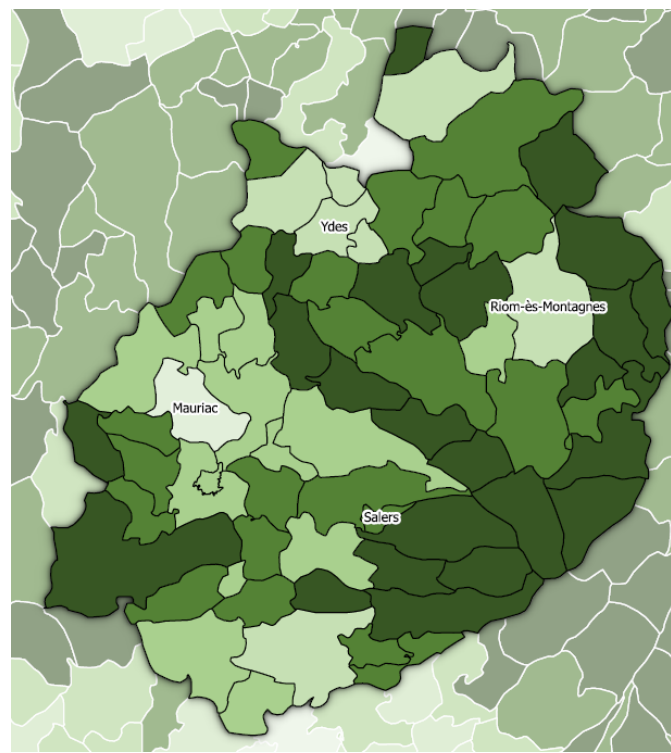
Les constats : L'offre touristique

- Une offre variée d'hébergements marchands (comptabilisation précise de la capacité d'accueil par commune en cours sur les hébergements marchands).
- Une offre touristique actuelle (échelle Cantal) qui s'appuie sur 70% d'hébergements non marchands (résidences secondaires+ aires de camping cars).
- Quelques chiffres significatifs sur le SCoT :
 - 28 hôtels dont 16 non classés / 5 ** / 7 *** : 361 chambres
 - 26 campings dont 16 non classés / 5** / 3*** / 2**** : 1728 emplacements de campings
 - 6 villages de vacances pour 305 unités d'hébergement et 1065 lits
 - Depuis 20 ans, une progression des chambres d'hôtes et gîtes au détriment de l'hôtellerie et du camping.
- Des lacunes existantes en matière d'accueil, de restauration, et d'hébergement :
 - capacité d'hébergement/restauration pas toujours apte/suffisante à recevoir les clientèles (ex. autocaristes).
 - Hébergements nécessitant une montée en gamme : aide/reconversion de l'hôtellerie rurale ; professionnalisation des campings (le plus souvent en gestion communale) ; mise à niveau des meublés.
 - Nécessité d'élargir les panels de prestations pour répondre aux attentes clientèles (hébergements/restaurants ...)
 - Manque d'hébergements insolites.
 - Forte saisonnalité de l'offre (hébergements, restaurants, commerces activités... fermés aux intersaisons).
 - Niveau d'équipement pas toujours complet/optimal sur les sites de fréquentation (toilettes, stationnements...).
- Une problématique majeure, un nombre important d'hébergements non marchands (cf. diapo suivante).
- Une offre nouvelle, sortant des statistiques ... (AirBnB, le Bon Coin, Abritel...) :
 - S'appuie sur des professionnels comme sur des meublés non classés ou des hébergements non marchands.
 - Pas de statistiques à l'échelle départementale. **Veille dans les OT ?**
 - **Comment chiffrer, qualifier et valoriser (mais aussi taxer) cette offre ?**

Atelier 5 : le tourisme



1999 : 6502 RS, soit 29,37% du total des résidences



2013 : 6823 RS soit 28,99% du total des résidences

- Quelle valorisation touristique aujourd'hui (location ou pas) ?
- Des résidences vides une grande partie de l'année : image peu dynamique, bourgs «morts» hors saison.
- Participent à la vie commerciale du village quand elles sont occupées uniquement.
- Des logements potentiels à l'année, le plus souvent en centre-bourg ou dans son enveloppe déjà constituée.

Les constats : Emploi (source – Cantal Destination)

- Cantal : 2 500 emplois touristiques soit 6 % de l'emploi départemental, jusqu'à 8 % durant l'été
- SCOT : 8 % des emplois totaux en 2011 (10% sur Pays de Salers)
- Une étude est en cours sur l'emploi touristique dans le Cantal (étude DIRRECTE/Cantal Destination)

Les saisonniers touristiques – profil (étude Cantal Destination) :

- Nombre non connu (attentes résultats étude en cours) :
- Fidélisation très forte, mêmes saisonniers souvent réembauchés d'une année sur l'autre par employeurs ;
- Saisonniers embauchés sont très locaux, peu viennent de l'extérieur du fait d'une problématique de coût/manque d'hébergement et de manque de relais pour le recrutement à l'extérieur ;
- Une part de jeunes particulièrement forte
- Une part des femmes marquée,
- Une double saisonnalité (2.3 mois en été / 3.4.5 mois en hiver mais sur le secteur du Lioran quasi exclusivement)
- Des emplois précaires donc difficulté d'implantation à l'année et d'accès au logement (notamment en propriété)

Les enjeux SCOT directs :

- Faire du « paysage » un fil conducteur vis à vis du potentiel d'attractivité qu'il tend à générer.
 - > (droit de l'urbanisme : qualité urbaine, architecturale et paysagère)
- Via le SCoT, participer à conforter et structurer le secteur.
 - > SCoT est le document de référence pour faire émerger les projets structurants.
 - > Lister les projets pour les inscrire (ou non) au SCoT au regard de la notion d'UTN structurante.



Loi montagne : développement touristique et unités touristiques nouvelles

-> Liste des projets connus à ce jour sur le territoire (à compléter).

- Parcabout, Pôle Loisirs Nature en forêt
- Maison d'activités de pleine nature du col de Légal
- Commune du Claux. Projet touristique d'aménagement global : réhabilitation de l'actuel camping, avec comme objectif sa montée en gamme et son extension (agrandissement) + réhabilitation du village de vacances (20 gîtes à restaurer) + aménagements touristiques autour des étangs.
- Projet à vocation touristique pour la Grange du Domaine du Fau : La Maison de la Salers
- Etude de conception-réalisation d'un projet d'aménagement touristique de la retenue d'Enchanet – site de Longayroux
- Étude d'opportunité pour la création d'une structure d'hébergement touristique à Tournemire
- Projet de plan d'eau à Saint Martin Valmeroux
- Minoterie d'ally - conception-faisabilité d'un projet à vocation culturelle et touristique
- Hébergement touristique de luxe (commune de Lanobre)
- Prolongement de la piste verte vers Vendes ...

-> Pour rappel (vigilance), projets de type UTN ayant périclité : Le Scénoparc io, situé à Valette, parc animalier et espace muséographique sur le thème de la domestication. Ouvert en 2006, il a fermé définitivement ses portes en 2009.

-> Analyse sera faite pour déterminer leur caractère local / structurant.

Les enjeux indirects ou hors SCoT :

Comblers les lacunes existantes en matière d'accueil, de restauration, et d'hébergement :

- Augmentation de la capacité d'hébergement/restauration.
- Montée en gamme des hébergements : aide/reconversion de l'hôtellerie rurale ; professionnalisation des campings (le plus souvent en gestion communale) ...
- Résoudre les problèmes de capacité d'accueil (insuffisance d'équipements sur les sites de fréquentation).
- améliorer l'offre pour séduire de nouvelles clientèles sur les produits phares ciblés (Objectif CRT) : familles, pleine nature, motos (panel de prestations pour l'accueil de ce type de clientèles).
- **Et le vélo, est-ce un enjeu de produit phare ?**
- Qualité de l'eau des plans d'eau et des rivières (baignade, pêche, autres activités aquatiques).
- Développement d'un tourisme durable respectueux des sites et itinéraires fréquentés (conflits d'usage sur estives par ex., partage de la route...).
- Finalisation de la couverture numérique et téléphonique.
- **les « zones blanches », un critère d'attractivité pour une clientèle touristique en recherche de « déconnection » ?**

Vers le développement d'un tourisme 4 saisons :

- Hiver -> Un potentiel captif du massif existant à développer pour une clientèle hivernale recherchant l'aspect plus sauvage et les équipements nordiques du massif (Le Claux/Cheylade/Col de Serre, Récusset, le Falgoux, le Fau/St Projet de Salers/Col de Légal...).
- WE/Pâques/Toussaint : Une destination avec de belles inter-saisons (moto, cyclo, rando, pêche, famille, APPN...) mais nécessitant que l'offre soit en phase sur ces périodes (ouverture).

Les enjeux indirects ou hors SCoT :

Développer, structurer et partager les atouts

- Développement touristique des secteurs formant les portes d'entrée/sortie du Grand site du Puy Mary comme priorité afin d'en faire des portes incontournables pour les visiteurs et de capter cette clientèle sur le territoire (sachant que les premières portes d'entrées peuvent se situer par ex. à la jonction entre les vallées et la RD 922) ?
- Développer le potentiel touristique des gorges de la Dordogne (itinérance pédestre, bateaux électriques sur barrage de l'Aigle...) en lien avec le contrat de destination du Ministère des Affaires Etrangères pour lequel le bassin de la Dordogne a été retenu en 2015 (points forts : gastronomie comme fil rouge, et naturalité des gorges comme fil vert renforçant le label de réserve de biosphère).
- Valoriser davantage les équipements/secteurs dans une logique d'offre complémentaire et diversifiée autour de l'itinérance (notamment familiale) : vélo (voies vertes et vélo-rails, VTT, cyclotourisme, VAE), vallée de la Dordogne (pédestre / eau), Volcan (toutes APPN).
- Mettre en œuvre une signalétique et un balisage (routes d'accès, routes principales, mobilités douces) en phase avec cette ambition.

Les enjeux indirects ou hors SCoT :

L'emploi et l'enjeu démographique

- Fixer la population saisonnière à l'année (pour les sortir de la précarité de l'emploi, leur faciliter l'accès au logement... et maintenir de la vie dans les villages) :
 - Augmenter la saisonnalité touristique.
 - Pérenniser l'activité saisonnière : développer les groupements d'employeurs, les journées job d'été/job d'hiver comme à Murat (RDV annuel incontournable tant pour les candidats que pour les recruteurs), les contrats spécifiques (pluri-activité...), la formation des saisonniers.
 - Faciliter l'accès aux logements.

Le tourisme comme ressource directe pour les collectivités ?

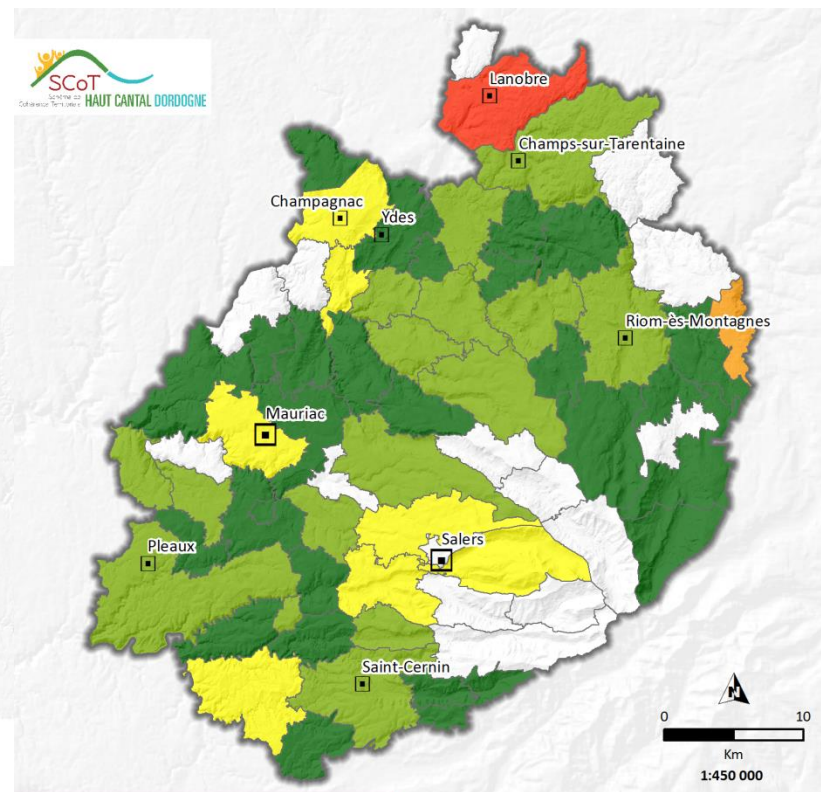
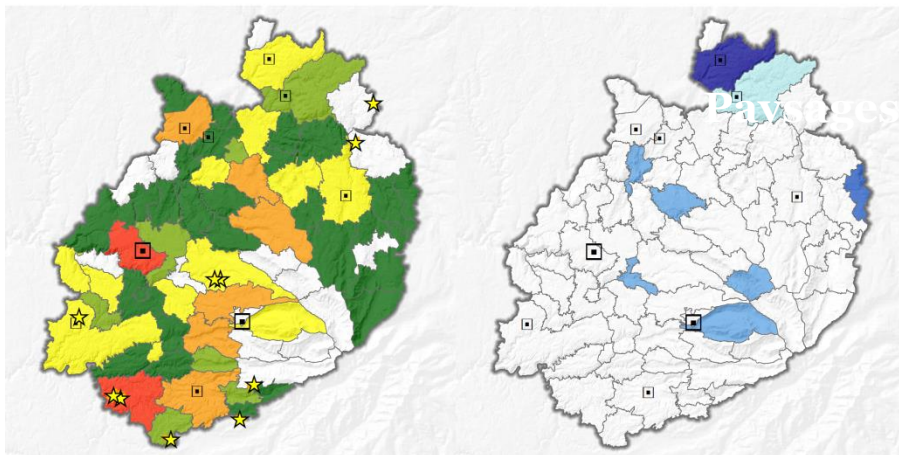
- Optimiser le prélèvement de la taxe de séjour (locations touristiques « hors statistiques ») ?
- Taxer les résidences secondaires ?
- Prélever une redevance sur les événements payants (événements sportifs/culturels) (logique gagnant/gagnant organisateur-collectivité accueillante) ?

> Cf. acte 2 de la loi montagne (articles 42 à 50 : problématique des travailleurs saisonniers, de leur formation, leur précarité et leur logement).

Constats

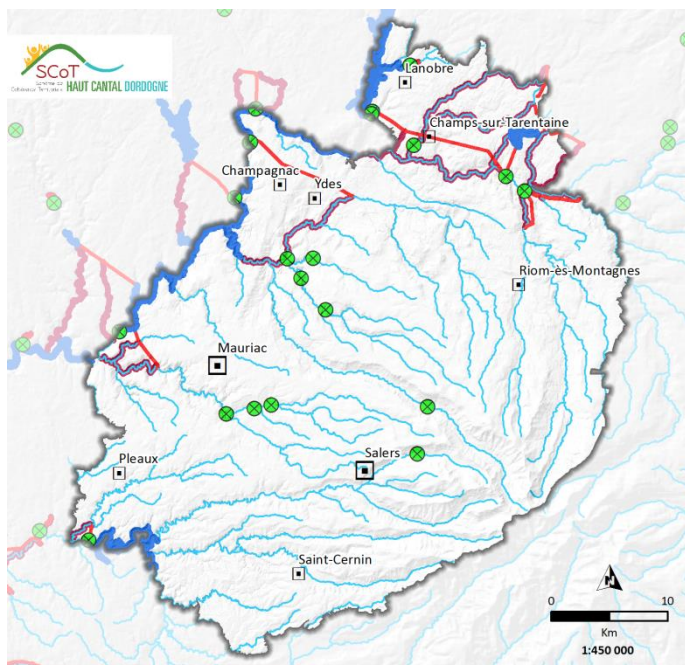
- Changement climatique en cours
- Deux stratégies complémentaires à l'œuvre de l'échelle globale (COP21) à l'échelle locale (SRCAE/PCAET) : adaptation et atténuation.
- Une ambition française de production d'EnR fixée à 32 % de la consommation énergétique finale en 2030, ce qui revient à produire 40 % d'électricité à partir de l'hydraulique, du solaire, de l'éolien, des bioénergies, voire des énergies marines, contre 14 % en 2012.
- Le Haut Cantal Dordogne, un territoire déjà à énergie positive (production 100% renouvelable – cf. diapos suivantes).
- Des actions concrètes à l'œuvre à l'échelle des EPCI (cf. Pays de Salers TEPCV)
- Des énergies déjà bien valorisées (hydro-électricité), ou en développement/projet (solaire, bois-énergie, méthanisation, éolien), avec des réseaux de chaleur existants.
- Un potentiel important autour de la méthanisation (99% des exploitations agricoles font de l'élevage) et du bois-énergie (couverture boisée importante et en progression sur les pentes).

Atelier 5 : la production énergétique



Hydro-électricité :

- Un territoire très fort contributeur à la production nationale
- Des barrages et des ouvrages d'amenée ayant modifié le fonctionnement naturel des cours d'eau
- Un risque à considérer : la « rupture de barrage »

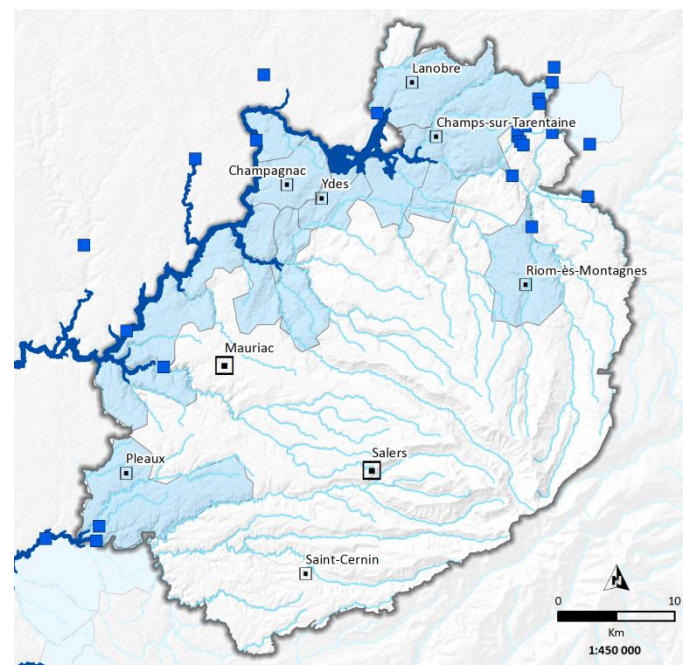


Hydro-électricité

- Moulin-usine de production
- Grandes retenues
- Ouvrage d'amenée
- Tronçon de déviation de cours d'eau

Sources : EPIDOR

Conception : id-ées



Aléa rupture de barrage

- Barrage
- Onde de submersion
- Commune concernée par le risque rupture de barrage

Sources : DDT 15

Conception : id-ées

Hydro-électricité - enjeux et questionnements :

- Le renouvellement des concessions (mise en concurrence à l'échelle européenne)

Actuellement :

- production hydro-électrique prioritaire, puis soutien de l'étiage à l'aval (AEP, irrigation notamment noyers), et côte touristique (10m³/s à Argentat comme débit minimum garanti)
 - Mais aspects socio-environnementaux et montage juridique et financier devraient peser dans la sélection des candidats (concession de 75 ans).
-
- **L'opportunité de revenus non négligeable pour les collectivités locales ?**
 - Récupérer la redevance Etat (loi de transition énergétique offre la possibilité de basculer ces redevances sur les Départements = 20 M€ de redevances actuellement sur le complexe présent sur la Dordogne)
 - Faire partie des repreneurs possibles de ces concessions (participation à SEM).

Constats et enjeux par autre type d'énergie

Photovoltaïque (source DDT, SOeS)

- Une production déjà existante (sur toitures, notamment de bâtiments agricoles).
- Des projets de parcs solaires au sol recensés.

Enjeux

- Positionnement SCoT sur la réalisation de parcs solaires au sol.
- Encadrement qualitatif des projets, notamment en toiture.
- Attention aux créations de bâtiments agricoles ayant comme seule utilité d'accueillir des panneaux en toiture.

Eolien (source DDT, SOeS)

- Pas de production existante à ce jour, mais des projets en cours :
 - Drugeac/Salins : quatre éoliennes envisagées sur le parc éolien des Bruyères (étude de faisabilité en cours).
 - Trizac : sept à quinze éoliennes (étude de faisabilité en cours).

Enjeux

- Un encadrement à anticiper en compatibilité avec :
 - la charte du PNR des Volcans d'Auvergne (et les conditions d'implantation),
 - les règles édictées par le SRE (schéma régional éolien), annexe du SRCAE, qui a été cassé juridiquement, **mais qui pourrait se voir réintroduit et réactualisé dans le futur SRADDET ?**
 - Les chartes architecturales et paysagères existantes ?

Constats et enjeux par autre type d'énergie

Bois-énergie (source : bois énergie 15)

- Un grand nombre de chaufferies bois (plaquettes, copeaux, bois déchiqueté, granulés) déjà présentes sur le territoire.
- Plusieurs petits réseaux de chaleur déjà en place (Riom, Vebret, Champs-sur Tarentaine Marchal, Apchon).
- Une filière de production/approvisionnement déjà en place (cf. diapos précédentes sur valorisation forêt).

Méthanisation (source : bois énergie 15)

- Un potentiel évident avec un cheptel en bovins très important (+ de 100 000 unités de gros bétail - AGRESTE).
- Une opportunité de valorisation des effluents d'élevage en phase avec les enjeux environnementaux
- Une production déjà existante avec des équipements et un acteur qui font référence : Salers Biogaz (cogénération et production de froid pour la coop. Laitière et station d'avitaillement bio GNV)

D'autres projets en cours :

- Salers Biogaz : unité de méthanisation sur la ZA 360° à Sainte-Eulalie + projet d'unité à Pleaux avec réseau de chaleur communal.
- Deux autres projets privés (GAEC à Bassignac et Sauvât)

Enjeux

- Un potentiel à développer en lien avec les acteurs des filières concernées (forestière, agricole).
- Un second type de valorisation locale possible des sous-produits de déchiquetage pour le paillage (pr limiter apport paille)

Synthèse des enjeux sur les EnR :

- Encourager le développement des EnR, en phase avec les objectifs que la France s'est fixée en matière de production d'énergies renouvelables, et de réduction d'émission des G.E.S.
- Au-delà, l'ambition d'un territoire à énergie positive ? (autonomie énergétique, EnR comme ressources financières pour les Collectivités...)

Mais également

- prendre en compte les spécificités de chaque territoire afin d'encadrer le développement de ce type de productions, afin que celles-ci ne soient pas globalement préjudiciables au territoire (qualité paysagère et environnementale, nuisances...).
- Coordonner urbanisme et production énergétique et de chaleur ?

Des possibilités offertes à travers le SCOT :

- définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances environnementales et énergétiques renforcées)

Par ex. subordonner ou bonifier l'ouverture des zones AU en fonction de la création/du raccordement à un réseau de chaleur existant, à une unité de méthanisation/production énergétique ...

- Encourager l'installation d'équipements en eau chaude sanitaire solaire dans le logement collectif (bailleurs sociaux, collectifs) et les ERP.

ANNEXES SUPPORTS A L'ATELIER 5

Loi montagne : développement touristique et unités touristiques nouvelles (renvoi à atelier 5)

-> les UTN locales et structurantes

Article L122-17

Constituent des unités touristiques nouvelles structurantes :

- 1° Celles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat ;
- 2° Le cas échéant, celles définies comme structurantes pour son territoire par le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale, dans les conditions prévues à l'article L. 141-23.

Article L122-20

La création et l'extension d'unités touristiques nouvelles structurantes sont prévues par le schéma de cohérence territoriale qui en définit les caractéristiques conformément à l'article L. 141-23.

(...)

Article L141-23 du CU

En zone de montagne, le document d'orientation et d'objectifs définit la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement, notamment en matière de logement des salariés, y compris les travailleurs saisonniers, des unités touristiques nouvelles structurantes.